

Cathédrale de Versailles - Chapelle de la Providence ILE-DE-FRANCE

Commune : **Versailles**

Département : **Yvelines (78)**

Historique :

Accolée au flanc oriental de la cathédrale Saint-Louis de Versailles, la chapelle de la Providence est une des œuvres les plus novatrices et les plus précoces du néoclassicisme, de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle en France et en Europe. Cet élégant bâtiment fut construit en 1764 par l'architecte Louis-François Trouard sur l'initiative de Monseigneur Louis de Jarente, directeur des Economats royaux. L'architecte compose un édifice tripartite où deux courtes nefs, l'une réservée aux garçons, l'autre aux filles, s'articulent et s'ouvrent sur un espace central, magnifié par une coupole tronconique, où était disposé jadis l'autel.

Louis-François Trouard s'est adjoint la collaboration du sculpteur Pajou pour la réalisation des reliefs de la façade sur la place, illustrant la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice, ainsi que la Religion au-dessus de la porte principale.

Description de l'opération :

Du fait de leur situation, au cœur de la ville, et donc soumises à une pollution sensible, les façades de la chapelle de la Providence sont particulièrement encrassées, et de nombreuses dégradations au niveau des éléments de modénature, de sculpture et sur de larges portions du soubassement sont constatées. A l'intérieur, l'humidité et les défauts d'étanchéité du lanterneau central ont réduit à néant les précédentes interventions effectuées sur la coupole.

L'opération a pour objet la restauration générale des extérieurs de la chapelle, achevant la précédente campagne de restauration des années 1980. Les travaux porteront sur le nettoyage des deux façades importantes en pierre de taille et sur le remplacement des pierres abîmées, en parements courants et en parements moulurés. La restauration des allégories sculptées et la décor du fronton sont également programmés. Parallèlement, les différentes menuiseries métalliques et en chêne, seront remises en état in situ, à l'identique.

Pour parfaire la restauration générale des façades, et notamment au niveau du couronnement, les corniches seront protégées par des bandes de plomb et les chéneaux en plomb de la chapelle devront faire l'objet d'une reprise complète.



Protection : Cl. M.H. 30 octobre 1906

Propriétaire : État

Maitrise d'ouvrage : Direction régionale des Affaires culturelles – conservation régionale des Monuments historiques

Maitre d'œuvre : Frédéric Didier - architecte en chef des Monuments historiques

Date de début et de fin de chantier : mars 2009 – octobre 2010

Montant « plan de relance » : CP : 0,840 M€

Part État : 100%